11 juillet 2013

L'Honorable Ed Fast
Ministre du Commerce international
et Ministre pour la Porte de l'Asie-Pacifique
Pièce 105, Bloc Est
Ottawa, ON K1A 0A6

Monsieur le Ministre,

Objet : Accord du Partenariat Trans-Pacifique (PTP) et protection de l'accès aux médicaments

Nous, soussignées organisations de la société civile, vous écrivons pour vous exprimer notre inquiétude profonde concernant certaines dispositions de l'accord sur le Partenariat Trans-Pacifique (PTP) proposées dans les chapitres sur la *propriété intellectuelle*, la *fixation des prix des produits pharmaceutiques* et l'*investissement*. **Nous craignons que les mesures actuellement envisagées ne donnent lieu à un accord qui empêcherait des millions de personnes dans le monde entier, y compris des Canadiens, de recevoir des médicaments nécessaires à des prix abordables.** En outre, le secret déconcertant dans lequel se déroulent les négociations du PTP a annihilé toute apparence de processus ouvert et équitable. Les négociations du PTP risquent de donner lieu à l'adoption de dispositions qui iraient bien au-delà des accords existants, dont *l'Accord de l'OMC sur les Aspects de propriété intellectuelle qui touchent au commerce* (ADPIC), et de restreindre davantage les flexibilités qui y sont prévues. *Vous trouverez en annexe à la présente un mémoire exposant plus en détail nos principales préoccupations relatives au PTP.*

L'inclusion des dispositions de caractère « ADPIC plus » dans le PTP affaiblirait les engagements que le Canada a déjà pris de promouvoir la santé mondiale, en réduisant l'accès aux médicaments pour les Canadiens et pour les pays en développement, y compris ceux qui font partie du PTP.

Outre la question de la transparence nous éprouvons diverses craintes concernant les dispositions relatives à la ***propriété intellectuelle***, la ***fixation des prix des produits pharmaceutiques*** et ***l'investissement*** actuellement en négociation. À notre avis :

- Le PTP ne devrait pas affaiblir les flexibilités de la santé publique comprises dans les ADPIC en adoptant des mesures de propriété intellectuelle plus rigoureuses (ex., prolongement de durée des brevets ou règles d'exclusivité des données).

    - Le PTP ne devrait pas miner davantage la capacité du Canada d'exporter des médicaments génériques, et donc plus abordables, selon le Régime canadien d'accès aux médicaments (RCAM), déjà suffisamment complexe.

- Le PTP ne devrait pas inclure de dispositions similaires à celles incorporées dans l'Accord commercial anti-contrefaçon (ACAC) bloqué, qui pourraient contrecarrer l'accès aux médicaments en introduisant de nouvelles règles sur les dommages et injonctions, et en limitant le transit libre et l'approvisionnement international de médicaments génériques abordables.

- Le PTP ne devrait pas imposer de restrictions de procédure ou de fond à la capacité des agences gouvernementales de protéger l'intérêt public en réglementant les prix des produits pharmaceutiques, les programmes de remboursement et les pratiques de commercialisation des sociétés pharmaceutiques.

- Le PTP ne devrait pas inclure la propriété intellectuelle dans la définition du terme investissement, parce que cela permettrait aux sociétés pharmaceutiques d'empêcher la réglementation du secteur pharmaceutique dans l'intérêt public. En fait, considérant l'expérience du Canada selon l'ALENA, le PTP ne devrait pas contenir de chapitre sur l'investissement.

Le PTP devrait représenter pour le Canada une occasion de faire à nouveau preuve de leadership international dans le domaine de la santé mondiale. Le Canada devrait faire en sorte que le PTP soit rédigé de manière à respecter la *Déclaration de Doha sur l'ADPIC et la santé publique* adoptée par les membres de l'OMC et la *Stratégie mondiale et le Plan d'action pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle* de l'OMS. Le Canada doit faire honneur à ses engagements répétés envers la santé mondiale, y compris l'accès aux médicaments.

Parce que l'enjeu est de taille, pour les Canadiens et pour les pays en développement, nous aimerions vous rencontrer, dès que cela vous conviendra, pour discuter du rôle du Canada, à titre de partie aux négociations du PTP, et de ses positions concernant l'accès aux médicaments. Vous trouverez les coordonnées pour information à la fin de la présente lettre.

Nous espérons avoir de vos nouvelles bientôt,

Réseau juridique canadien VIH/sida
Universities Allied for Essential Medicines
Le Conseil des canadiens
Mouvement de soutien des grands-mères
Fédération canadienne des femmes diplômées des universités — Burlington, Ontario
Dignitas International
Conseil canadien de surveillance et d'accès aux traitements
CATIE
Fédération des étudiants et des étudiantes en médicine du Canada
American Medical Student Association
Fédération internationale des associations d'étudiants en médecine
Health GAP — Global Access Project

Info contacts :

Richard Elliott, Directeur général
Réseau juridique canadien VIH/sida
416 595 1666 (ext. 229), relliott@aidslaw.ca

Diane Singhroy, B.Sc., PhD Candidate, McGill University
Coordinating Committee, Universities Allied for Essential Medicines
514-963-5010, diane.singhroy@gmail.com